

La cotule pied-de-corbeau jette un pavé dans la mare

L'Office de l'Environnement a mené une première campagne d'arrachage de la Cotula coronopifolia, plante invasive originaire d'Amérique du Sud, sur la mare de Catarellu à Bonifacio, pour limiter sa prolifération sur l'île

Avec ses boutons d'un jaune flamboyant, la cotule pied-de-corbeau (*Cotula coronopifolia*), petite plante originaire d'Afrique du Sud, ne cesse de s'étendre dans les mares insulaires et au-delà. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une campagne d'arrachage de l'Office de l'Environnement de la Corse.

À l'instar de la première campagne effectuée en juin, cette plante invasive continue son petit bout de chemin sur bon nombre de sites. Issue de la famille des astéracées, la cotule pied-de-corbeau a pris racine sur le sol corse depuis 1954, pour la première fois à Campo dell'Oro à Ajaccio.

Première campagne d'arrachage

Par la suite, elle n'a cessé de croître pour gagner le sud de l'île mais aussi l'est. La plante aurait été introduite par avion et/ou les oiseaux (avec la propagation de graines).

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) cherche aujourd'hui à limiter sa prolifération, comme l'explique Laurent Sorba, rattaché au département



L'Office de l'Environnement de la Corse a entrepris une campagne d'arrache de la cotule pied-de-corbeau. / DOCUMENT CORSE-MATIN

"Écosystèmes Terrestres" de l'OEC: "Ce chantier constitue une première sur l'île. Il a permis de tester le protocole de l'arrachage manuel lorsque le substrat est encore bien humecté de façon à éliminer toutes les parties de la plante et de quantifier l'effort

d'arrachage pour, à terme, bénéficier d'un retour d'expérience".

Agir donc, en espérant un "retour sur investissement" positif.

"Le but est d'arriver à contenir la cotule et de mettre en place une veille écologique

pour éliminer les repousses éventuelles", souligne Laurent Sorba.

Une menace pour la flore endémique

L'éradication est une perspective non envisageable, ou

plutôt "illusoire" pour le spécialiste même si une intervention ponctuelle reste essentielle. "Cette démarche se justifie sur des milieux de petite taille comme les mares temporaires sur lesquelles l'espèce ne couvre pas encore de grandes surfaces", précise-t-il.

Avec son statut d'espèce à phase envahissante, la cotule pied-de-corbeau perturbe les espèces autochtones. Afin de prévenir la disparition d'espèces rares et/ou protégées, une intervention humaine programmée est recommandée.

Le végétal ne représente cependant aucun danger pour l'homme.

Inoffensif, il pose uniquement un problème à cause de sa progression rapide sur des zones à forte valeur patrimoniale.

"Pour ce premier essai, une équipe de l'OEC, accompagnée de membres de l'association Magellanes, a traité une surface d'environ 200 m² sur la mare temporaire de Catarellu", poursuit Laurent Sorba.

Au total, dix sacs de 50 litres ont été remplis. La plante indésirable a ensuite été placée dans des sacs en plastique afin de la faire pourrir. La Cotula coronopifolia est signalée sur huit mares temporaires du sud de l'île. Un second passage a permis d'extraire les repousses.

Reste à constater si les efforts vont payer.

Rendez-vous est donné l'année prochaine.

SANDRINE CAVÉ

La veille écologique comme remède

La Cotula coronopifolia n'est pas sans rappeler d'autres espèces invasives présentes sur l'île comme les griffes de sorcière, très présentes sur les plages, ou encore la Paspale à deux épis. Cette dernière, originaire d'Amérique tropicale, a été signalée dès 1928 sur le territoire. Elle colonise les mares temporaires avec deux signalements à son actif mais aussi les cultures irriguées ou encore les friches infondées. Une opération d'arrachage est programmée pour 2017. Difficile de quantifier le phénomène donc mais aussi d'établir un plan pour limiter les

méfaits de ces plantes introduites par erreur ou pas. L'impact économique n'étant pour l'instant pas considéré dans le cas de prolifération sur des mares temporaires, c'est le seul critère environnemental qui domine. Une "veille écologique" est donc indiscutable afin d'étudier au plus près ces phénomènes de proliférations et prévenir les introductions "intempestives". C'est une des missions que s'est fixée l'Office de l'Environnement qui se concrétise notamment par des campagnes d'arrachage ponctuelles sur les sites identifiés.



Les griffes de sorcière, plantes invasives, sont très présentes sur les plages. / PHOTO ALAIN PISTORESI

24 HEURES EN CORSE

CORSE

Visite de l'église en... petite tenue

On le sait, la chaleur est arrivée dans la cité paolienne.

Au point que, comme chaque année, certains se baladent en maillot dans la ville.

Et n'hésitent plus à entrer dans les églises dans cette tenue plutôt légère.

C'est ce qui est arrivé il y a quelques jours à l'église de

L'Annonciation. À ceci près que lorsqu'elle a senti l'appareil photo s'orienter vers elle, la visiteuse s'est esquivée...

Comme quoi, elle devait bien se dire que sa tenue n'était pas tout à fait adaptée...



/PHOTO G.P.

AJACCIO

Une flèche dans les arbres

On ne voyait qu'elle dépasser de la cime des platanes du cours général Leclerc. D'impressionnants travaux sur le toit d'un immeuble de l'artère ajaccienne ont nécessité l'installation millimétrée d'une imposante grue de levage. Avec minutie, l'engin a soulevé d'immenses sacs du sol jusqu'au toit situé à plus de 20 mètres, entre les arbres, les voitures garées et les piétons. Pour un sacré numéro d'équilibre.

LURI

Pas d'eau dans son vin...

Cette fontaine, c'est celle du village de Luri, là où chaque

année on célèbre, comme il y a quelques jours, la grand-messe du vin corse. Au moins, avec une pancarte dissuasive indiquant clairement "Eau non potable", on est sûr que les milliers de visiteurs qui veulent se désaltérer n'ont pas d'autre choix que celui de faire le tour des vigneron, là où les crus sont bien plus que potables...

CORSE

Des chiffres et des dettes

En ces temps de disette financière et de restrictions budgétaires, pas une seule collectivité qui ne claironne haut et fort le montant – forcément "inédit", "exceptionnel", "très élevé" – des installations et investissements réalisés grâce aux deniers publics.

Comme s'il y avait là quelque satisfaction à montrer à l'électeur qu'il en aurait pour son argent et que sa contribution à l'écot public n'était pas vaine. Ici, c'est un bateau d'une valeur de "25 000 euros" qui assurera les tâches de maintenance, là ce sont encore quelques dizaines de milliers d'euros qui financent un raccordement au réseau d'eau potable – comme si, en 2016 et dans un pays occidental, il y avait encore de quoi s'ébaufrir devant pareil miracle de modernité.

En lieu et place de jouer les comptables au petit pied, les élus feraient bien de se souvenir que les fonds ainsi investis ne sauraient constituer la preuve de leur prodigalité mais retournent, au contraire, au service de leurs légitimes bénéficiaires. Les contribuables.